

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

BUDGET

**Décret n° du
portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance
NOR :**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, notamment ses articles 13 et 56 ;

Vu la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques ;

Vu l'avis de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, en date du ;

Vu l'avis de la Commission des finances du Sénat, en date du ;

Le Conseil d'État (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Sont ouverts à titre d'avance, pour 2013, des crédits d'un montant de 782 396 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du budget général mentionné dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Art. 2. – Sont annulés à cette fin, pour 2013, des crédits d'un montant de 782 396 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du budget général mentionné dans le tableau 2 annexé au présent décret.

Art. 3. – Le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget

Bernard CAZENEUVE

Le ministre de l'économie et des finances

Pierre MOSCOVICI

TABLEAU 1

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Conseil et contrôle de l'État		782 396	782 396
Haut Conseil des finances publiques	340	782 396	782 396
<i>Dont titre 2</i>		332 396	332 396

TABLEAU 2

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement annulée (en euros)	Crédit de paiement annulé (en euros)
Conseil et contrôle de l'État		782 396	782 396
Cour des comptes et autres juridictions financières	164	782 396	782 396
<i>Dont titre 2</i>		332 396	332 396